

**RAPPORT DE MINORITÉ DE LA COMMISSION
chargée d'examiner l'objet suivant :**

Motion Jean Tschopp et consorts - Plus de diversités dans nos Polices

1. PRÉAMBULE

Pour l'ensemble des informations relatives à la composition de la commission, aux personnes représentant l'administration et au déroulement de la séance, il y a lieu de se référer au rapport de majorité rédigé par le Président-rapporteur, Monsieur le Député Éric Sonnay.

La minorité de la commission est composée de Mmes Carine Carvalho, Nathalie Jaccard, Alice Genoud (rapporteuse de minorité) et MM. Julien Eggenberger et Jean Tschopp.

2. POSITION DES COMMISSAIRES DE MINORITÉ

La minorité de la commission demande un renvoi de cette motion au Conseil d'État qui propose d'ouvrir l'accès à la police aux titulaires d'un permis C pour les raisons suivantes :

La nécessité d'avoir des polices diversifiées

Ouvrir la police à des personnes titulaires du permis C permet de diversifier le type de parcours et d'expérience au sein de cette dernière. Cela permettrait une plus grande représentativité de la population vaudoise au sein du corps de police, un véritable atout pour une police de proximité diversifiée. Il faut rappeler que la police est le dernier bastion de l'administration cantonale qui émet des restrictions en termes de nationalité pour pouvoir y entrer. La présente motion complète utilement le postulat Carine Carvalho (traitée lors de la même séance de commission) qui demande notamment un renforcement de la présence des femmes actuellement sous-représentées au sein de la police cantonale.

Une expérience concluante dans de nombreux cantons et dans plusieurs de nos pays voisins

Plusieurs cantons ont déjà fait le pas d'ouvrir aux permis C comme Neuchâtel, Jura, Bâle-Campagne et Schwyz. Selon les informations données par la Conseillère d'État, la police neuchâteloise compte actuellement quatre personnes titulaires d'un permis C, d'origine française, sur un effectif de quatre cent douze policiers. L'école d'aspirants compte un aspirant avec un permis C (une personne de nationalité française). Depuis 2020, deux policiers avec ce permis se sont naturalisés. La police jurassienne ne compte actuellement aucun policier avec un permis C sur un effectif de cent quarante policiers. Plusieurs engagements de personnes avec ce permis se sont concrétisés par le passé ; elles se sont naturalisées depuis. Ces données montrent que cette motion est proportionnée, permettant à des personnes intéressées par le métier de policier de s'y impliquer, tout en n'ouvrant pas de façon trop large les critères. Aucun canton n'est revenu en arrière, montrant que le projet est concluant.

Jean-Daniel Bourquin, commandant de l'école de police de Colombier (Neuchâtel), a bien résumé l'objectif de cette motion: « *Je ne sais pas pourquoi il faudrait être Suisse pour être policier. L'important est de partager les valeurs de ce métier et d'en avoir les compétences* ».

En Europe, dans plusieurs pays voisins, la situation permet aussi à des ressortissants extranationaux d'exercer le métier de policier. En France, le système en place permet le recrutement de ressortissants de l'Union européenne. Cette possibilité existe aussi dans plusieurs Länder allemands. Enfin, au Luxembourg ou au Royaume-Uni, la nationalité du pays de résidence n'est pas exigée.

Accueillir des personnes motivées

Ouvrir la police aux titulaires d'un permis C permettrait à des jeunes qui n'ont pas encore le nombre d'années nécessaires à l'obtention de la naturalisation d'effectuer leur école de police, quitte à se naturaliser dans un deuxième temps. Sachant que les engagements pour la police ne peuvent se faire qu'entre 20 et 32 ans et qu'un-e jeune ne va pas forcément changer de carrière, si elle/il ne peut commencer son école de police à la fin de ses études obligatoires, des personnes qui voudraient postuler à la police se retrouvent empêchées. C'est donc de tout un vivier de personnes intéressantes, avec un parcours diversifié, dont la police se prive.

3. CONCLUSION

Les différents arguments mis en avant montrent que cette motion est mesurée, ayant déjà été appliquée avec succès dans d'autres cantons. Elle permettra à des personnes motivées de rejoindre la police et par leur expérience et parcours, d'améliorer sa diversité. La minorité de la commission vous recommande donc d'accepter cette motion, et de la renvoyer au Conseil d'État.

Lausanne, le 19 février 2021.

La rapportrice de minorité :
(Signé) Alice Genoud